

GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT II

Discipline <i>Academic field</i>	Droit
Enseignant <i>Teacher</i>	Yann Aguila Marie-Cécile de Bellis
Contact <i>E-mail address</i>	yannaguila@bredinprat.com mc.debellis@gmail.com
Niveau de formation <i>Academic level</i>	4 ^{ème} année
Volume horaire <i>Hours</i>	20h
Langue <i>Language</i>	Français et Anglais

Description du cours / Course outline

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux d'acquérir une culture juridique générale en droit de l'environnement. Il s'agit d'appréhender la matière au travers de ses grands principes : droit à l'environnement sain, principe de précaution, principe pollueur-payeur, droit à l'information ou encore droit à la participation du public.

Le cours débute par une introduction générale consacrée notamment aux grands débats (changement climatique, biodiversité, droits de la nature, etc.) ainsi qu'aux sources des principes environnementaux (sources nationales, de droit comparé et internationales).

Il est ensuite organisé selon une approche thématique. Pour chacun des grands principes sont examinés non seulement la définition et le contenu mais également les traductions concrètes dans la législation comme dans la jurisprudence.

Objectifs pédagogiques du cours / Course objectives

Permettant de maîtriser les connaissances fondamentales et les grands enjeux du droit de l'environnement, ce cours fournit aux étudiants les repères essentiels dont devra disposer tout responsable des secteurs public ou économique pour naviguer dans le monde de demain.

L'analyse des grands principes du droit de l'environnement est illustrée pour chacun d'entre eux par la présentation des grandes lignes des régimes juridiques qui en découlent et par des exemples tirés de la jurisprudence. Elle permet aux étudiants de maîtriser les fondements de l'action environnementale – publique comme privée.

Compétences acquises / Learning outcomes

À l'issue de cet enseignement, les étudiants auront appris à manier les grands principes qui structurent le droit de l'environnement. Ils maîtriseront en outre les grandes lignes des régimes juridiques qui

encadrent l'action environnementale, au niveau tant de l'élaboration des normes que de la mise en œuvre des politiques publiques et des initiatives privées.

Ces repères leur permettront d'appréhender les enjeux environnementaux intégrés à un nombre toujours croissant de problématiques diverses, qu'elles soient sociales, économiques ou politiques, qu'ils auront l'occasion de rencontrer tant dans leur vie professionnelle qu'en tant que citoyen.

Plan de cours par séance / *Course content for each session*

Séance 1 : Introduction générale : enjeux et débats

Séance 2 : Sources nationales et internationales

Séance 3 : Droit à l'environnement sain

Séance 5 : Démocratie environnementale : information, participation et accès à la justice (1)

Séance 6 : Démocratie environnementale : information, participation et accès à la justice (2)

Séance 4 : Devoir de protéger l'environnement

Séance 7 : Principe de prévention / Principe de précaution

Séance 8 : Principe pollueur-payeur / Principe de réparation du dommage environnemental

Séance 9 : Responsabilité des États (*CBDR, No harm principle*)

Séance 10 : Principes de politique publique : intégration, développement durable et non-régression

Références bibliographiques / *Bibliography*

Bibliographie provisoire (à compléter) :

- Laurent Fonbaustier, *Manuel de droit de l'environnement*, 2^e éd., Dalloz, 2020
- Marianne Moliner-Dubost, *Droit de l'environnement*, 5^e éd., Dalloz, 2021
- Jacqueline Morand-Deville, *Le droit de l'environnement*, 13^e éd., Que sais-je, 2023
- Michel Prieur et autres, *Droit de l'environnement*, 8^e éd., Dalloz, 2019
- Agathe Van Lang, *Droit de l'environnement*, 5^e éd., P.U.F., 2021

Quelques ouvrages en anglais :

- David R. Boyd, *The environmental rights revolution: A Global Study of Constitutions, Human Rights, and the Environment*, University of British Columbia Press, 2011

Phillipe Sands, Jacqueline Peel, *Principles of International Environmental Law*, 4th ed., Cambridge, Cambridge University Press, 2018

Mini CV de l'enseignant / Mini CV of the teacher

Yann Aguila est avocat au Barreau de Paris, associé au cabinet Bredin Prat, où il dirige le département de droit public et droit de l'environnement. Ancien membre du Conseil d'État, diplômé de l'École nationale d'administration (ENA), il est titulaire d'un DEA de Philosophie du droit et du diplôme de Sciences Po Aix-en-Provence. Il enseigne avec Marie-Cécile de Bellis le cours de « Global Environmental Governance » à Sciences Po Paris. Il préside la Commission Environnement du Club des juristes. Il est l'un des initiateurs du projet de Pacte mondial pour l'environnement, discuté à l'ONU. Il est auteur ou coauteur de nombreux articles et ouvrages, tels que *Droit public français et européen* (Y. Aguila, B. Stirn, 3e ed., Dalloz, 2021), ou *A Global Pact for the Environment: Legal Foundations* (Y. Aguila & J. E. Viñuales (eds), Cambridge: C-EENRG, 2019).

Marie-Cécile de Bellis est avocate en droit de l'environnement. Elle est titulaire d'un master de droit de l'environnement ainsi que d'un master de biologie environnementale et est membre du groupe de travail sur le Pacte Mondial pour l'Environnement depuis 2017. Elle enseigne avec Yann Aguila le cours de « Global Environmental Governance » à Sciences Po Paris et a collaboré à la rédaction de plusieurs articles, notamment : Y. Aguila et M.-C. de Bellis, « Un Martien aux Nations Unies ou réflexions naïves sur la gouvernance mondiale de l'environnement », *Revue Européenne du Droit*, dossier coordonné par Mireille Delmas-Marty, numéro 2, mars 2021, p. 113-123.